

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article578>



mardi 18 mars 2014 Critique d'un rapport parlementaire sur la psychiatrie par des militants d'Ensemble.

- L'ACTUALITE -

Date de mise en ligne : mercredi 19 mars 2014

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

Le rapport d'information la Santé mentale et l'avenir de la psychiatrie de la mission sur la santé mentale de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, pilotée par Denys Robiliard, présente un intérêt majeur car, pour la première fois, depuis le rapport Demay de 1982 il est un débat porté par le Parlement.

Le rapport Demay, Une voie française pour une psychiatrie différente, proposait un dépassement de l'hospitalo-centrisme par des établissements locaux de santé mentale. Il posait clairement le secteur comme un outil de soin géré sur le territoire, là où se déroulent des négociations et des élaborations démocratiques en fonction des besoins des populations et de leurs évolutions. Le soin psychiatrique était placé dans sa dimension de psychothérapie institutionnelle.

Le rapport Demay est évidemment à actualiser, 30 ans après, mais sa méthode reste la bonne : la reconnaissance de la dimension politique des soins en psychiatrie ; pour un débat global (les contenus du soin, l' éthique relationnelle et l'insertion de ceux qui sont exclus par la maladie).

Ce fut en un temps où la gauche de gouvernement se prenait à oser tenter de changer le monde ; il nous est important de le rappeler en ces périodes de renoncements, de capitulation sans combat qui est celle de notre « gauche » gouvernementale.

Quel serait le bilan rapide que nous pourrions faire de la psychiatrie aujourd'hui ?

L'austérité dans le secteur de la Santé est planifiée par le gouvernement (l'actuel après l'ancien), par l'ONDAM, l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie, qui existe depuis 1996, (le Plan Juppé qui a entraîné en 1995 de magnifiques mobilisations de masse contre lui). Cet ONDAM est inscrit dans la Loi de financement de la Sécurité sociale votée par le Parlement. Le relais régional de cette décision centrale est assuré par l'Agence régionale de santé, et son préfet sanitaire.

Les difficultés actuelles peuvent se décrire depuis la nouvelle gouvernance de Hôpital 2007 et la loi du 21 juillet 2009, « Hôpital, patients, santé et territoires » (loi « HPST », ou encore dite Loi Bachelot). La mise en place de « pôles » d'activités avec des objectifs de gestion contraignants a entraîné une déclinaison de l'austérité voulue par le gouvernement pour la Santé jusqu'à ces unités, ces pôles. Il y a une concurrence entre ces pôles, un consentement à la logique globale d'austérité chez les médecins-responsables et les cadres infirmiers, tous s'inscrivant dans la politique de la direction, avec les pouvoirs du directeur accrus. Chaque pôle doit s'en tenir à ses objectifs de gestion (on aurait pu croire qu'il était important pour un groupe d'équipes hospitalières d'avoir des objectifs thérapeutiques). Comme le demande Solidaires-Santé et Notre santé en Danger, il faut mettre fin à la loi HPST.

[Lire la suite ...](#)